



Commission consultative des mutations industrielles du CESE

Conférence à l'occasion des 15 ans de la Commission:
Des mutations industrielles à la société 4.0



Comité économique et social européen



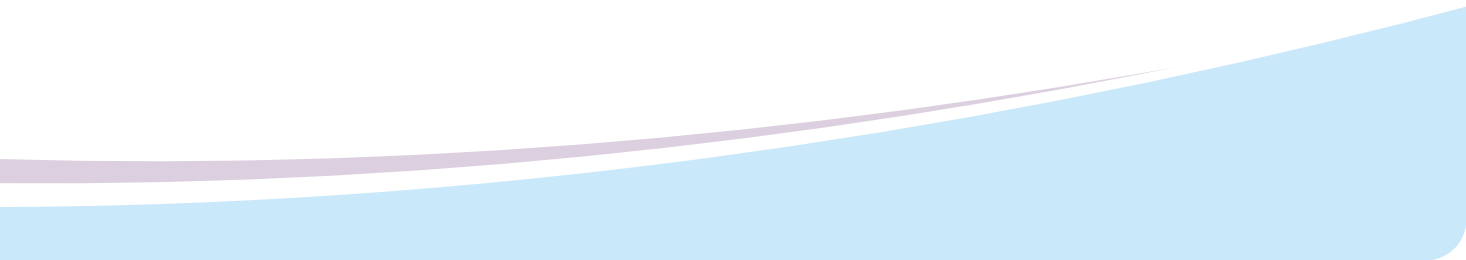
PROGRAMME

Commission consultative des mutations industrielles du CESE

Conférence à l'occasion des 15 ans de la Commission:
Des mutations industrielles à la société 4.0

16 novembre 2017

Rue Belliard 99 – 1040 Bruxelles (salle JDE62)



8 h 30 Enregistrement

9 h 00 *Allocutions d'ouverture*

M. Georges Dassis, président du CESE

Orateur invité: **Count Étienne Davignon**

M^{me} Lucie Studničná, présidente de la CCMI

Introduction – 2017: 60^e anniversaire de la CEE et 65^e anniversaire de la CECA

Enseignements à tirer, valeurs à reforcer, défis à relever pour l'avenir de l'Europe

Intervenants principaux pour la CCMI: **M. Enrico Gibellieri** et **M. Jacques Glorieux**

9 h 30 *Partie 1: Les défis de la transition énergétique et de l'industrie 4.0 –
vers un nouveau pilier industriel européen?*

Intervenant principal: **M. Joost Van Iersel**, CCMI

Panel:

M. Patrizio Pesci, CCMI

M. Luis Colunga, secrétaire général adjoint, industriALL

M. Adrian Harris, directeur général, Orgalime

M. Mark Nicklas, DG GROW de la Commission européenne

Effets de la transition énergétique et de la révolution numérique sur les industries, les services et les infrastructures

Exemples parmi les secteurs d'industries en transition

Intégrer l'innovation numérique, créer des pôles numériques européens, des plates-formes industrielles,

des partenariats public-privé

Quel rôle pour l'UE? Quelle politique industrielle européenne?

Débat général

11 h 00 *Partie 2: De l'industrie 4.0 à la société 4.0 — les personnes, les défis sociétaux et le nouvel âge industriel*

Intervenants principaux: **M. Carlos Trias Pintó**, CCMI et **M. Wolfgang Greif**, CCMI

Panel:

M. Dirk Jarré, CCMI

M^{me} Anne-Marie Sigmund, CCMI

M^{me} Aileen Körfer, UNI europa

M. Enrique Calvet Chambon et **M. Claude Rolin**, députés au Parlement européen (par lien vidéo)

Effets de la révolution numérique sur les emplois, la formation et l'éducation

Qui travaillera? Qui paiera des impôts? Comment seront financés les services publics?

Qui décide des mécanismes et des valeurs du changement? Quel cadre réglementaire?

Quel rôle pour l'UE et pour les futurs dialogues social et civil européens?

Débat général

12 h 30 *Conclusions*

M^{me} Lucie Studničná, présidente de la CCMI



Comte Étienne Davignon

Je voudrais tout d'abord souligner le rôle significatif joué par la CCMI dans le développement de l'Union européenne. Le comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier a été une enceinte très importante de discussion. Lorsqu'il a disparu, c'est en somme l'industrie qui s'est retrouvée orpheline dans l'Union européenne: l'impression prévalait que le marché commun et l'initiative du marché unique de Jacques Delors étaient une panacée, que le marché serait suffisamment fort pour tout arranger et serait porteur d'avantages pour tous.

Sans le marché, il n'y a pas de stratégie, mais bien entendu, même avec le marché, vous avez besoin d'une stratégie. Vous avez la base, mais pas nécessairement tous les éléments qui sont indispensables.

Je pense qu'au cours de ces 15 dernières années, la CCMI a eu la responsabilité de montrer quels éléments supplémentaires étaient nécessaires, et elle s'en est acquittée avec brio.

Je pense que vous avez mis en évidence les trois aspects les plus importants.

Le premier aspect, c'est celui de la personne humaine. Sans elle, on peut ne rien faire. Il est clair que nous sommes confrontés à un défi, un défi très important, sur lequel votre groupe se penchera je l'espère, à savoir la manière de rapprocher les jeunes des entreprises. Cela commence à l'école. Avec la commissaire Thyssen, nous avons mis au point un programme appelé le pacte pour la jeunesse, qui réunit des entreprises et des écoles. L'idée est d'enseigner l'esprit d'entreprise au plus tôt, afin d'expliquer aux jeunes ce qui est nécessaire et de les y préparer. Il est difficile pour une personne d'acquérir des compétences lorsqu'elle ne s'est pas faite à cette idée, dès lors qu'elle ne se rend pas compte à quel point ces compétences seront importantes. L'idée persiste encore aujourd'hui – ce qui, à mon avis, est tout à fait regrettable – que les apprentissages sont inférieurs aux études universitaires. Or, nous avons besoin des deux. Certains réussissent à l'université, tandis que cela ne convient pas à d'autres. Mais ces derniers seront des acteurs importants de l'économie, et ils réussiront dans leur domaine. Il vaut mieux avoir les deux, et nous avons besoin des deux.

Le deuxième aspect, c'est l'innovation. Aujourd'hui, nous parlons d'innovation et d'industrie. Ce n'était pas le cas il y a dix ans. L'innovation importe aujourd'hui dans tous les domaines: dans l'industrie, dans les services, et dans la manière dont nous nous préparons à l'avenir.

Et ceci m'amène à mon dernier point: pourquoi je pense que la CCMI est si importante. Il ne saurait y avoir de stratégie sans un objectif. Vous n'avez pas de stratégie si vous n'êtes pas en mesure de définir avec précision en quoi elle consiste à l'horizon de plusieurs années. Il ne s'agit pas d'un objectif à court terme, mais d'une obligation à long terme. Les questions abordées aujourd'hui dans le cadre de cette manifestation comptent pour le bien-être de l'Union et de l'ensemble de ses États membres. En ce qui les concerne, il n'y a pas de pays «développés» et d'autres «moins développés»: tous les pays sont confrontés à la même situation et partent du même pied. C'est donc à eux qu'il appartient de définir ce qu'ils veulent, à l'avenir, et de décider si vous êtes en mesure de les aider, ce que vous êtes j'en suis sûr. C'est la meilleure contribution que la CCMI puisse apporter à l'avenir de l'Union et à l'avenir de nos peuples.



M^{me} Lucie Studničná, présidente de la CCMI

Je suis très honorée que nous ayons pu nous rencontrer ici en cette occasion et de cette manière et que nous débattions de notre point de vue sur le problème de l'industrie 4.0 et de la transition vers la société 4.0. Nous parlons en effet d'un développement technologique et technique qui se produit à un rythme bien plus rapide et qui touche, à la différence des révolutions industrielles précédentes, absolument toutes les sphères de notre vie.

Il n'influe pas seulement sur le processus du travail, mais également sur le mode de travail, il influe sur les modalités d'exécution du travail, il influe sur la fiscalité, le secteur de l'éducation, celui de la santé, bref, sur tous les aspects de notre vie, et ce alors que nous affrontons en ce sens la formidable concurrence des États-Unis et de la Chine, qui entendent s'affirmer comme chefs de file dans ce domaine.

Les formes de travail et d'emploi connaissent bien évidemment des mutations. Il se produit une polarisation extrême, une précarisation du travail, mais aussi une individualisation et une mise en danger des systèmes les plus divers, aussi bien sociaux que de services publics ou encore d'éducation.

À ce stade, nous découvrons des notions dont nous entendons parfois parler pour la première fois et dont nous ignorons ce qu'elles recouvrent, telles que la «singularité» ou encore le «cobot» (robot collaboratif). Nous parvenons peut-être un peu à nous représenter ce qu'est l'intelligence artificielle, sans pour autant en saisir tout à fait les conséquences. Cette situation suscite bien entendu de nombreuses craintes et questions, car cette évolution se produit bien plus rapidement que nous sommes capables de l'appréhender et de nous en saisir sur le plan conceptuel, éthique et législatif. Cette idée a été exprimée ici à de nombreuses reprises.

Nous pressentons que de ce processus sortiront aussi bien des vainqueurs que des vaincus. Il y aura des vaincus, que l'on envisage les choses des trois points de vue sectoriel, régional et professionnel. Et nous pressentons que nous devons agir pour rendre toutes ces mutations acceptables sur le plan social.

M. Davignon a mentionné ici ce matin trois axes. Pour ce qui est de l'axe «Ressources humaines», il est nécessaire de disposer de personnes suffisamment qualifiées et entreprenantes. Je me permets d'ajouter qu'il est nécessaire que celles-ci bénéficient en premier lieu de la sécurité et ensuite seulement de la flexibilité. C'est pourquoi je ne parlerai pas de «flexisécurité» mais bien plutôt de «sécurflexibilité». M. Davignon a fait ici état des innovations, c'est-à-dire des investissements, des connexions des petites et moyennes entreprises avec des «start-up», avec des grandes entreprises, des universités, autrement dit tout ce mélange qui peut faciliter ce processus, de manière à ce que personne ne soit exclu ni laissé pour compte. Il a indiqué qu'il nous fallait une vision et une perspective parce qu'il ne s'agit pas d'une fin mais seulement d'un moyen. Et il s'agit d'un moyen pour que nous réalisions les valeurs que nous respectons dans l'Union européenne et qui en constitue le fondement, à savoir la liberté, la démocratie, l'égalité, la solidarité et la dignité.

Pour le dire de manière tout à fait télégraphique: cadres règlementaires indispensables, énergie accessible, protection des données, dialogue social et civique structuré, équilibre avec la justice. Il s'agit là de concepts sur lesquels nous allons continuer de travailler au sein de la CCMI, car ce processus se poursuit et se développe et nous examinerons chacune des différentes directions et matières et nous attirerons l'attention sur les problèmes ou les risques qui s'y présentent et nous nous attacherons à proposer des solutions. Je suis convaincue que ce sera notre contribution pour répondre à la question de comment s'orienter dans le monde d'aujourd'hui et dans celui de demain.

M. Enrico Gibellieri, délégué CCMI

Aujourd'hui nous célébrons à la fois le quinzième anniversaire de la commission consultative des mutations industrielles (CCMI) et les soixante-cinq ans de l'entrée en vigueur du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), qui a marqué le véritable point de départ du processus d'intégration européenne. Cette année, alors que les soixante ans du traité de Rome ont été fêtés en grande pompe, le traité de Paris, c'est-à-dire la CECA, a fait figure de grand oublié.

Durant la crise qui a frappé le monde et l'Europe les dix années passées, et face aux difficultés rencontrées par l'Union européenne, nombreux sont ceux qui ont souligné le besoin d'un retour aux valeurs fondatrices de ce processus d'intégration, si lourdement compromis à l'heure actuelle.

Encore faut-il, pour invoquer ces valeurs, les connaître et les avoir mises en pratique.

Je connais bien les valeurs et la vision qui sont celles du traité CECA. J'ai en effet travaillé dans l'industrie sidérurgique pendant plus de quarante ans et j'ai participé aux activités des organismes consultatifs prévus par ce traité, exerçant par ailleurs des fonctions à responsabilités.

Je suis en mesure d'affirmer qu'aucun travailleur, aucune entreprise ni aucune collectivité n'ont jamais eu le sentiment d'être abandonnés pendant les cinquante années durant lesquelles le traité CECA fut en vigueur. Les instruments du traité sont toujours intervenus, dans les périodes d'expansion comme en cas de crise, afin de faire face aux conséquences de l'évolution des technologies, de l'organisation et du marché, et aussi de traiter la question des conditions d'emploi et de vie, pour les travailleurs et leurs localités.

Si l'objectif premier du traité était de consolider la paix en Europe par la mise en commun des ressources qui avaient été à l'origine de deux guerres mondiales en l'espace de vingt ans seulement, ses instruments ont rendu possible aussi une authentique expérience de politique industrielle sectorielle, qui a favorisé l'essor des industries du charbon et de l'acier grâce à un contact permanent avec la réalité économique et sociale des entreprises et de leurs territoires d'implantation.

Contrairement à ce qui s'est passé pendant la crise récente, les restructurations «pharaoniques» opérées dans ces deux secteurs avaient été décidées et gouvernées au niveau européen, dans un souci d'équité et d'acceptabilité sociale. Renouer avec l'esprit des débuts implique de retrouver ce contact permanent avec les entreprises, les travailleurs et la société, tel qu'il existait dans le cadre de la CECA jusqu'en 2002, année de sa dissolution.

Telles sont les racines de la CCMI, qui est issue de cette expérience et de cette méthode.

Lors de ma présidence du comité consultatif de la CECA, durant la dernière année d'existence du traité, j'ai estimé qu'il était de ma responsabilité de trouver une solution pour éviter la dispersion de l'expérience acquise par la CECA en matière de politique industrielle après sa disparition.



Grâce à l'ouverture intellectuelle et à la collaboration de Göke Frerichs, qui était alors président du Comité économique et social européen, il fut possible de créer une nouvelle commission au sein du CESE, la CCMI. Celle-ci a reçu mandat, lors de sa création, de transférer aux grands secteurs de l'industrie et des services dans l'Union européenne l'expérience et les pratiques qui furent celles de la CECA en matière de politique industrielle.

La composition particulière de la CCMI, qui prévoit que la moitié de ses membres soient des délégués, représentants des organisations sectorielles européennes, a permis d'introduire dans les activités du CESE la dimension sectorielle ainsi que des points de vue originaux qui ont enrichi le vivier d'idées qui était le sien et ont substantiellement renforcé l'image et l'influence de cet organe auprès des secteurs de l'industrie et des services dans l'Union européenne.

À l'occasion de cette conférence, j'ai préparé une évaluation quantitative et qualitative de la production de la CCMI au cours de ses quinze années d'existence, que j'ai compilée dans une présentation simple à lire et à interpréter. Les résultats en montrent que le mandat confié à la CCMI a été respecté.

L'activité de la CCMI, qui repose souvent sur des données tirées de la réalité économique et sociale des secteurs d'activité, a porté à l'attention des institutions européennes les problèmes, les besoins et les propositions d'un vaste pan de l'économie européenne, et a permis de faire ressortir des secteurs importants qui ne sont pas toujours suffisamment pris en compte dans les politiques de l'Union.

Si la prise en considération de la CCMI ainsi que de ses points de vue et propositions n'a pas toujours été facile ni évidente au sein du CESE, l'on peut affirmer, au terme de ces quinze années, que celle-ci a désormais trouvé sa place et son rayon d'intervention.

Nous devons être fiers du lien étroit que nous avons tissé avec l'expérience de la CECA, qui fait de la CCMI le seul organe pouvant aujourd'hui se targuer d'un tel enracinement dans l'histoire de la construction européenne. En dépit de grandes difficultés, nous avons réussi, dans un contexte pourtant très différent de celui qui régnait lors de la conception et de la mise en œuvre du traité CECA, à transmettre et à mettre en valeur une pratique concrète de la politique industrielle, dont l'UE a plus que jamais besoin.

Cette fierté qui est la nôtre n'est point affaire de nostalgie stérile ni de mots creux, elle est le fruit d'une prise de conscience, à savoir que nos compétences et le lien étroit qui nous unit à un vaste pan de la société européenne nous permettent de nous engager dans des thématiques pointues, telles que la politique industrielle, l'innovation technologique et sociale, le passage au numérique ou la mise en œuvre concrète du projet de l'industrie 4.0.

Pour conclure cette brève intervention, je tiens à remercier le groupe des travailleurs du CESE ainsi que les fédérations syndicales européennes sectorielles pour le soutien qu'ils ont apporté à la CCMI et qu'ils m'ont personnellement témoigné dans le cadre de mes fonctions.

Je vous remercie tous pour l'attention et le soutien que vous voudrez bien accorder à la CCMI à l'avenir. Pour ma part, mon engagement restera ferme et intact.

M. Jacques L. Glorieux, délégué CCMI

À mon tour de vous adresser quelques mots pour clore l'introduction de cette conférence du 15e anniversaire de la CCMI.

Merci au Comte Étienne Davignon d'avoir accepté d'ouvrir cette manifestation et de nous avoir présenté les défis qui nous attendent. En tant qu'acteur, particulièrement influent, des grandes réalisations européennes depuis le traité de Rome, il nous a montré qu'il y avait encore de grandes choses à réaliser.

Il nous en avait déjà parlé lors de la célébration du 10e anniversaire et m'a promis qu'il reviendrait encore pour le prochain jubilé... Merci encore, Comte Davignon.

J'ai le privilège et le plaisir d'avoir, comme mon ami Enrico Gibellieri, participé aux dernières années du comité consultatif CECA. Nous sommes en fait les deux « survivants » des 108 membres de ce comité qui prit fin avec le traité CECA en juillet 2002. Lui comme membre du groupe II (travailleurs du secteur de l'acier) et moi comme membre du groupe III (utilisateurs/négociants du secteur du charbon).

La mise en place de la CCMI, après juillet 2002, comme l'a rappelé Enrico, s'est faite progressivement durant deux ans, jusqu'à l'arrivée des 10 nouveaux États membres de l'Union européenne en mai 2004.

Cette année-là, non seulement le nombre de pays membres passa de 15 à 25, mais les secteurs industriels couverts par les « mutations industrielles » augmentèrent bien au-delà du charbon et de l'acier pour s'étendre aux secteurs tels que santé, les chantiers navals, le textile, l'aéronautique, la construction navale, l'automobile, la chimie, le bois, etc.

En outre, une autre adaptation importante fut l'intégration de deux groupes totalement différents, le groupe III du comité consultatif CECA, qui regroupait les utilisateurs/négociants des secteurs du charbon et de l'acier, et le groupe III du CESE, « Activités diverses ». Cette intégration se traduit par l'accueil de « délégués » – 10 dans un premier temps, puis 17 – siégeant aux côtés d'autant de « membres » du groupe III du CESE.

Les membres et délégués du groupe III sont donc issus d'horizons très divers et il serait fort long de les énumérer tous, mais je citerais la société civile, les professions libérales, les coopératives, les agriculteurs, les groupements associatifs, l'économie sociale, l'artisanat, la protection des consommateurs, l'environnement, etc.

En totale collaboration avec les deux autres groupes – les employeurs et les travailleurs – le groupe III apporte une vision, un éclairage différents qui permettent une approche globale, mais experte et pertinente pour les avis d'initiatives et rapports d'information, ainsi que pour les saisines que nous préparons.

Les thèmes qui seront traités dans le cadre des deux panels de cette matinée démontrent bien les perspectives dans lesquelles la CCMI entend progresser au cours des prochaines années.

Comme vient de vous l'exposer Enrico Gibellieri, la CCMI a couvert un grand nombre de questions dans le cadre d'une approche sectorielle, en se préoccupant des retombées sociales et économiques des mutations causées par les mouvements de délocalisation, relocalisation et restructuration d'entreprises.

Maintenant nous voulons suivre, voire anticiper, les bouleversements engendrés par la transition énergétique et la révolution numérique de l'industrie 4.0. Ce sera l'objet du premier panel.

Ensuite, nous voulons en étudier les défis sociétaux dans cette nouvelle ère industrielle européenne au sens large, qui doit prendre en considération également les industries des services, notamment médicaux, éducatifs, sociaux et d'aide aux personnes; tel sera le thème du deuxième panel.

Nous souhaitons continuer à travailler suivant le modèle de dialogue structuré lancé par le comité consultatif CECA. Ce dernier, préoccupé par la poursuite de ce dialogue au-delà du traité CECA, publiait, *dès octobre 1998*, une motion de synthèse dans laquelle on pouvait lire, à propos du dialogue structuré Charbon-Acier, je cite: *«[le comité consultatif CECA] considère que ce modèle de dialogue, qui a prouvé son efficacité, pourrait par ailleurs s'étendre à d'autres secteurs industriels ayant des caractéristiques semblables»*.

Je vous souhaite une excellente conférence CCMI.



M. Joost van Iersel, membre du CESE

En 2004, près de 15 ans après le mandat de Martin Bangemann, le commissaire Liikanen a publié une communication sur la *politique industrielle* – un an avant que les organisations du monde de la sidérurgie et du charbon ne rejoignent le CESE. En 2004, j'ai rédigé mon premier avis au CESE dans le cadre de la CCMI. Il portait essentiellement sur les *mutations industrielles* et reposait dans une large mesure sur les points de vue pionniers du célèbre directeur général de Volvo et membre de la Table ronde européenne des industriels, M. Gyllenhammar. Celui-ci faisait valoir que l'évolution constante est la principale caractéristique du développement industriel, et qu'en tant que telle, elle s'oppose par essence aux procédures administratives et juridiques davantage statiques, telles que celles qui caractérisaient les organisations publiques comme les gouvernements et l'Union européenne. À partir d'alors, la CCMI porta le plus clair de son attention aux *mutations industrielles* – ce qui devint sa marque de fabrique.

Depuis ses débuts, la CCMI a élaboré une vaste gamme d'avis qui ont mis en évidence les caractéristiques spécifiques de secteurs particuliers, en étroite collaboration avec les organisations sectorielles, les entreprises et les syndicats. L'accent a toujours été placé sur la justesse des analyses ainsi que sur la nécessité pour les institutions européennes d'adopter des approches spécifiques de la compétitivité, du progrès technologique et de l'innovation. Au début, notre principal partenaire était la DG Entreprises, mais des liens étroits se sont aussi mis en place progressivement avec toutes les DG qui, à des degrés divers, étaient concernées par les réponses spécifiques apportées aux processus industriels. Il s'agissait notamment de la DG R&T, de la DG Emploi, de la DG Marché intérieur, de la DG Environnement et de la DG Transport, l'accent restant toutefois résolument placé sur les mutations industrielles.

15 ans, c'est une vie. Tout d'abord, la composition de la CCMI a commencé à fondamentalement changer. Lors de chaque nouveau mandat, la gamme des secteurs d'activité économique d'où étaient issus les délégués n'a cessé de s'étendre. Reflétant leur importance croissante dans l'industrie manufacturière, les services sont désormais également dûment représentés au sein de la CCMI.

En dépit de la grave crise financière et économique, la dynamique et le processus de transformation dans le monde de l'entreprise ont continué à un rythme élevé. Il n'y a pas si longtemps encore, l'économie était marquée au sceau de la deuxième révolution industrielle, qui avait vu les grandes entreprises prendre la maîtrise du marché de la production de masse. Les années 1980 ont vu la troisième révolution, celle de l'automatisation. Il en est résulté une redéfinition de la production de masse et une augmentation considérable du nombre de modèles et produits distinctifs dans chaque secteur industriel. En ce moment même, nous sommes au beau milieu de la quatrième révolution industrielle, *l'industrie 4.0*, qui entraîne une multitude de variations au niveau des applications TIC. Cela va de pair avec l'internet des objets, c'est-à-dire le phénomène qui voit les machines se parler entre elles. Une nouvelle étape sera *l'intelligence artificielle*, qui aura pour effet d'accroître encore l'imprévisibilité des développements industriels et sera lourde de conséquences pour la société.

Cette évolution a été et est dûment prise en compte dans la manière dont les avis de la CCMI sont élaborés, ainsi que dans leurs conclusions et recommandations. Les révolutions industrielles successives ont fait s'estomper les caractéristiques propres par lesquelles les secteurs se distinguaient les uns des autres. En parallèle avec l'accroissement de la spécialisation et de la fragmentation des processus de production dans l'industrie, l'accent est très nettement passé d'une perspective strictement sectorielle à une analyse des chaînes de valeur et à la reconnaissance de l'importance des formes les plus lucratives de celles-ci sous l'angle de la compétitivité européenne. L'étape suivante consistera en un accroissement des services dans l'industrie manufacturière et en une importance accrue de ceux-ci. Nous sommes aujourd'hui habitués à parler de *servicisation de l'industrie*. Le développement des logiciels et du matériel est un élément prééminent de l'industrie manufacturière. Les technologies et les systèmes innovants jouent un rôle décisif. Cette transformation profonde a également d'énormes retombées sur les modèles économiques. De nouvelles catégories de PME commencent à occuper le devant de la scène dans tous les secteurs de la production ou des services. Il est primordial de veiller à placer l'accent voulu sur l'éducation, la formation et les compétences. Dernier point, mais non des moindres, la société sera elle-même fortement affectée par cette transformation profonde. Notre manière de vivre ensemble, dans nos foyers et au sein des communautés auxquelles nous appartenons, sera profondément affectée par cette nouvelle révolution. La personnalisation de l'offre, par exemple, sera essentielle. Une nouvelle expression telle que «prosommateurs» résume en un seul mot dans quelle mesure la relation mutuelle entre la société et le secteur de la production sera affectée.

Tous ces facteurs exercent une influence significative sur le profil de la CCMI au CESE. Comme les *mutations industrielles* ont été le leitmotiv de la CCMI dès le début, je pourrais conclure cette brève introduction en soulignant que la CCMI a toujours été à l'avant-garde des évolutions de fond au sein du CESE. La principale contribution de la CCMI au CESE et à ses différentes sections a été et reste l'apport d'une expérience concrète émanant d'un large éventail d'activités économiques. Sa principale contribution au débat européen consiste à attirer l'attention – dans un très large éventail d'avis – sur les évolutions rapides de la vie économique qui doivent être synonymes de compétitivité, de qualité de la production et des services, de création d'emplois et de personnalisation effective de l'offre. Enfin, un survol des thèmes appelés à être discutés aujourd'hui dans le cadre de la célébration du quinzième anniversaire de la CCMI démontre clairement la rapidité avec laquelle le paysage économique et social est en train de changer.

Les défis de la transition énergétique et de l'industrie 4.0

Il y a quatre ans, la CCMI entamait ses travaux sur *l'industrie 4.0*. À l'époque, la Commission en était à ses balbutiements en la matière. Ce phénomène ne disposait pas de porte-parole attitré, et ne faisait quasiment pas l'objet de politiques dignes de ce nom. Je me souviens très bien que la CCMI a demandé à la Commission de réagir comme il se devait aux initiatives déployées notamment en Allemagne. Peu de temps après, le commissaire Oettinger prenait l'initiative, et à partir de là, la politique en matière *d'industrie 4.0* gagna rapidement des galons. Les commissaires Oettinger, Ansip, Bienkowska et Moedas apparurent, tels quatre croisés, et s'employèrent à préparer l'industrie européenne à l'ère du 4.0 et de la numérisation. Dans le même élan, la Commission présenta la *stratégie pour*

le marché unique numérique, qui devint rapidement une priorité de son président. Depuis, toutes les institutions bruxelloises sont convaincues que le passage au numérique sera le facteur primordial dans l'évolution de l'économie et de la société, tant à court qu'à long terme. L'on assistera à l'essor de nouveaux modèles économiques, de nouveaux concepts commerciaux, de nouveaux partenariats, de nouvelles relations entre le secteur public et le secteur privé, de nouveaux concepts de coopération – par exemple via des plateformes économiques –, de nouvelles relations entre les PME, les start-up et les grandes entreprises, de relations plus étroites entre les universités et les opérateurs économiques et enfin, ce qui n'est pas la moindre de ces innovations, d'une nouvelle relation entre les opérateurs économiques et les consommateurs/clients. Parallèlement, la dimension sociale revêt une importance capitale. La fragmentation de l'activité économique se poursuit. Les structures hiérarchiques sont remplacées par des entités plus flexibles en mesure de répondre à de brusques évolutions dynamiques des marchés. La flexicurité revêtira un nouveau sens et ses pratiques seront ajustées. Pour que cette évolution radicale soit couronnée de succès, il me semble indéniable que la société doit y être dûment préparée. Ce n'est pas seulement une question qui intéresse les entreprises, ni une question uniquement économique. Il s'agit bel et bien d'un enjeu de société. Le rôle de l'UE sera très important, dans la mesure où la Chine et les États-Unis voient dans la numérisation un facteur géopolitique déterminant.

Je suis très heureux de vous présenter les intervenants du premier panel. Ils présenteront chacun leur point de vue sur le processus de transformation en cours, lequel requiert toute notre attention.

M. Patrizio Pesci, délégué CCMI

Après un hommage rendu au rôle fondamental joué par les «pères fondateurs» de la CCMI, à commencer par Étienne Davignon et ses collègues Enrico Gibellieri et Jacques Glorieux, Patrizio Pesci montre que de toute évidence, au cours de ses quinze premières années d'existence, la CCMI a obtenu des résultats flatteurs.

De fait, par ses nombreux avis relatifs à toute une série de secteurs industriels (des chantiers navals à l'automobile, de la filière bois aux énergies renouvelables, en passant par la défense ou encore l'économie circulaire), elle est devenue, dans le cadre des **processus de mutations**, un acteur de tout premier plan. Ce rôle lui est d'ailleurs reconnu par les partenaires institutionnels du CESE que sont la Commission européenne et le Parlement européen.

Patrizio Pesci ajoute que la CCMI peut, même si elle doit se garder de verser dans l'autosatisfaction, être fière du parcours qu'elle a accompli et qu'elle doit maintenant porter son regard vers les nouveaux défis qui l'attendent.

Pour la CCMI, la nouvelle frontière sera celle du double défi de **l'industrie 4.0** et de **la nouvelle politique industrielle**, laquelle vient tout juste d'être présentée par la Commission européenne. Il s'agira à cet égard d'examiner avec une attention toute particulière les investissements d'entreprises de pays tiers dans certains secteurs clés pour l'Europe.

C'est pourquoi Patrizio Pesci invite la CCMI à continuer d'agir comme le bras opérationnel du CESE pour ce qui concerne la gestion des mutations et les politiques afférentes, et à poursuivre son action déterminée.



M. Adrian Harris, directeur général, Orgalime

Ces dernières années, nous avons souvent travaillé ensemble sur différents rapports relatifs à nos industries, qu'il s'agisse du génie mécanique, de la métallurgie ou du secteur industriel en général. Ces rapports ont toujours coïncidé avec l'apparition de changements dans notre industrie ou son environnement.

Nous traversons aujourd'hui une nouvelle période de mutations, avec le passage au numérique du secteur manufacturier, des réseaux énergétiques et, en fait, de toute l'économie.

On compte à ce jour 1 milliard de personnes connectées et nous avançons même à grands pas vers les 50 milliards d'objets connectés. L'internet est donc de plus en plus présent dans les relations interentreprises.

Je m'exprime au nom d'un secteur qui emploie directement près de 11 millions de personnes dans toute l'Europe et qui a dégagé un chiffre d'affaires de 2 000 milliards d'euros en 2016. Dans les deux cas, ces chiffres sont orientés à la hausse. Et pour la première fois depuis de nombreuses années, cette augmentation n'est pas due essentiellement aux exportations, mais aussi au fait que nos clients investissent à nouveau dans le marché intérieur.

Comment l'industrie 4.0 transforme-t-elle nos vies? Pour nous, l'évolution se ressent en premier lieu au niveau des sources de la croissance. Je ne parle évidemment pas seulement des ventes de matériel, mais bien davantage de tout ce que les objets connectés nous apportent, en l'occurrence des données, puis l'analyse de ces données, et enfin toute une série d'avantages qui en découlent:

- des économies de ressources dans les usines et des gains d'efficacité (entretien et logistique à flux tendus), qui s'inscrivent parfaitement dans la vision de l'économie circulaire;
- de nouvelles offres de services, qui rendent les investissements plus efficaces et qui facilitent aussi la vie des employés;
- enfin, la numérisation des réseaux énergétiques offre, elle aussi, de nouvelles opportunités de donner plus d'autonomie aux consommateurs (tant les particuliers que les industriels), ce qui renforce par conséquent la concurrence et la flexibilité et permet, en définitive, d'abaisser le coût de l'énergie.

En quoi ce tableau est-il différent de la situation actuelle sur les marchés de consommation? Dit simplement, nous parlons là d'une évolution reposant sur l'utilisation de données qui sont produites par des actifs physiques, en l'occurrence des systèmes et des équipements.

L'Union européenne part d'une position de force dans le secteur des services de production manufacturière: dans les domaines du génie mécanique, de l'automatisation et des technologies énergétiques, nous dominons la scène mondiale et les évolutions en cours devraient nous permettre de tenir notre rang de numéro un. Notre industrie est bien placée pour tirer avantage de ces atouts en développant la numérisation de la fabrication, des produits, des procédés et des services.

Mais que nous a-t-il manqué depuis si longtemps? La réponse est la suivante: une politique industrielle de l'UE.

Orgalime défend bien sûr l'idée que l'industrie manufacturière doit représenter une part significative du PIB de l'Union et se réjouit des chiffres présentés dans la communication à ce sujet, qui montrent que son déclin a été enrayé: la part de l'industrie est passée de 14,7 % en 2009 à 16,1 % en 2016 et la valeur ajoutée du secteur manufacturier a progressé de 23 % depuis 2009.



- En premier lieu, nous avons besoin d'une politique industrielle moderne et tournée vers l'avenir, à l'image de celles qui ont été mises en place par la Chine, les États-Unis et d'autres de nos concurrents. Le secteur de l'ingénierie a continué d'investir en moyenne près de 61 milliards d'euros par an dans l'Union à 28 tout au long des dix dernières années. Cependant, aux États-Unis, les investissements dans le secteur manufacturier ont dépassé de presque 50 % leur niveau d'avant la crise, tandis qu'en Europe, nous n'avions toujours pas franchi ce seuil en 2015. Cela signifie qu'il nous faut une politique dont l'horizon va au-delà du mandat de l'actuelle Commission. Pourquoi? Tout simplement parce qu'investir dans le secteur manufacturier est une affaire de long terme. Cette politique doit aussi s'attacher à garantir la compétitivité des produits fabriqués sur le territoire de l'UE.
- Nous voulons ensuite des politiques, une réglementation et des financements de l'Union dans le cadre du CFP qui soient cohérents et apportent une réelle valeur ajoutée européenne.

Pour conclure, Orgalime jette un regard positif sur la communication de la Commission intitulée «Investir dans une industrie intelligente, innovante et durable – Une stratégie revisitée pour la politique industrielle de l'UE» et espère qu'elle marquera une première étape vers la stratégie industrielle à long terme pour l'Union que nous estimons nécessaire: les décisions industrielles en matière d'investissement sont davantage tributaires d'un cadre clair et prévisible que des prochaines échéances électorales.

Au-delà de cela, nous sommes convaincus que la transformation numérique de l'industrie et le passage de l'âge des industries traditionnelles à celui des industries intelligentes et fondées sur la connaissance requièrent un partenariat stratégique entre les entreprises, les associations sectorielles et les responsables politiques au niveau régional, national et européen: tel devrait être l'objectif si l'on veut jeter les bases d'une vision de l'Europe pour l'industrie.

Enfin, je tiens à signaler que nous apprécions le rôle que la CCMI joue à nos côtés depuis de nombreuses années afin de veiller à ce que les institutions de l'UE n'oublient jamais la place qui est celle de l'industrie dans l'économie européenne et dans la vie de nos concitoyens, et nous comptons sur votre soutien pour avancer vers une stratégie industrielle moderne, tournée vers l'avenir et axée sur le long terme, dans laquelle aussi bien les outils au service des politiques que les financements donnent la priorité à une véritable valeur ajoutée européenne.

M. Mark Nicklas, DG GROW, Commission européenne

L'industrie est un vecteur de prospérité et de niveau de vie élevé en Europe. Nous disposons d'un socle industriel fort, fondé sur un vaste marché unique, une main-d'œuvre qualifiée et une base scientifique d'excellence. Cependant, le secteur connaît actuellement un processus de transformation majeur. Les principaux facteurs à l'origine de ces mutations industrielles sont les deux défis de la numérisation et de la durabilité.

Les percées technologiques qui se font jour dans des domaines comme l'intelligence artificielle, la robotique et l'internet des objets modifient les procédés de fabrication, les produits, les modèles d'entreprise et la nature du travail. Dans le même temps, les processus, les produits et les modèles d'entreprise ont besoin de s'adapter aux défis posés par le développement durable, qui comprennent la décarbonation et l'économie circulaire.

Ces deux mutations ne doivent pas être considérées comme des volets distincts. La numérisation et l'industrie 4.0 contribuent à réduire l'empreinte carbone et à améliorer l'efficacité énergétique. Par exemple, dans les processus de production, l'introduction de capteurs intelligents permettra de réduire l'utilisation des matériaux et la production de déchets. Des machines intelligentes, connectées, feront diminuer la consommation d'énergie.

C'est pourquoi ces deux éléments sont au cœur de la stratégie renouvelée de l'UE en matière de politique industrielle. Une économie européenne plus compétitive et plus innovante, telle est la réponse que l'Europe doit apporter à la mondialisation et à l'évolution technologique. Cela signifie qu'il faut tirer parti de l'innovation, de la numérisation, de la décarbonation et de l'économie circulaire.

Nous devons encourager l'utilisation des technologies intelligentes par l'industrie européenne. La grande majorité des PME d'Europe sont en retard sur le plan de la préparation à l'industrie 4.0 et du passage au numérique.

Dans le même temps, nous devons nous appuyer sur notre rôle prépondérant dans la production peu polluante et les technologies énergétiques propres. L'industrie européenne est un leader mondial en matière d'efficacité énergétique. La transition énergétique et l'économie circulaire ne doivent pas être considérées que comme un impératif environnemental. Une production plus durable et plus économe en ressources procure un avantage concurrentiel à l'industrie européenne.

La nouvelle politique industrielle de l'Union a pour objectif une croissance intelligente, innovante et durable. La numérisation et la décarbonation ont besoin d'innovation – des innovations décisives pour la décarbonation des industries à forte consommation d'énergie, mais aussi une accélération de l'adoption des technologies numériques et durables.

L'industrie européenne doit investir davantage dans l'innovation, la numérisation et la modernisation de l'équipement de production. Il est également essentiel d'investir dans le capital humain. Les nouvelles technologies supposent de nouvelles compétences et de nouveaux modèles d'entreprise. Nous avons une industrie forte, mais il convient de déployer davantage d'efforts afin de préserver et de renforcer la primauté industrielle de l'Europe dans cette mutation industrielle. La nouvelle stratégie de l'UE en matière de politique industrielle fixe le cadre permettant à l'industrie européenne et aux citoyens européens de tirer parti des avantages de cette transformation. Elle doit aller de pair avec des efforts consentis au niveau national et régional pour permettre aux entreprises de s'adapter et d'innover.



M. Carlos Trias Pintó, membre CCMI

Au cours des quinze dernières années, nous avons vécu une transition vers un nouvel environnement: tous les secteurs d'activité (la banque, l'assurance, la santé, l'alimentation, l'automobile, le secteur de la création, etc.) ont connu une disruption et ont été réinventés par la technologie, la réglementation et l'évolution des besoins des consommateurs.

Le nouveau cadre de la mondialisation et de la numérisation comporte plusieurs risques, qui aggravent toutes les formes d'inégalités (sociales, numériques, financières, etc.):

- des produits et des services plus complexes, difficiles à comprendre et présentant des risques;
- une transformation radicale de l'environnement de travail et la perte d'emplois;
- des robots remplaçant le conseil personnalisé;
- des monnaies virtuelles et des instruments prépayés anonymes qui financent les transactions illicites;
- une insécurité juridique concernant la réglementation applicable aux nouveaux acteurs (GAFA et autres);
- la cybersécurité.

Toutefois, ces nouvelles menaces s'accompagnent en parallèle de nouvelles opportunités:

- un accès simplifié aux produits et aux services;
- un choix plus étendu et de meilleure qualité;
- des possibilités de comparer les prix en ligne;
- des offres plus personnalisées et sur mesure;
- des coûts de transaction réduits (gain de temps et d'argent);
- une sécurité renforcée grâce à de nouveaux systèmes d'authentification biométriques;
- des établissements financiers non bancaires qui offrent des services assimilables à ceux des banques (notamment les coopératives de crédit, les compagnies d'assurance, les fonds monétaires, les gestionnaires d'actifs, les fonds de couverture, les sociétés de capital-investissement, les systèmes de paiement mobile, les prêteurs de microcrédit et de crédit entre particuliers, les acteurs du financement participatif sous forme de capital, etc.).

À ce stade, comment pouvons-nous concrétiser les postulats posés à l'article 3 du **traité sur l'Union européenne**? Que de réjouissances cet article ne prévoit-il pas! Le bien-être des peuples, le développement durable, une croissance économique équilibrée, une économie sociale de marché hautement compétitive, le plein emploi, le progrès social, la qualité de l'environnement, l'égalité entre les femmes et les hommes, la cohésion économique, sociale et territoriale, etc.

Nous estimons que ces objectifs peuvent être atteints en soutenant de nouveaux modèles économiques durables (l'économie circulaire, l'économie collaborative, l'économie de la fonctionnalité, l'économie du bien commun, etc.), qui transforment aujourd'hui la relation entre les producteurs, les prestataires et les consommateurs, lesquels deviennent parfois des «*prosommateurs*», bouleversant ainsi certains concepts traditionnels tels que l'emploi salarié en offrant des formes plus flexibles de travail et d'emploi partagé.



En réalité, une combinaison judicieuse de modèles d'entreprise conventionnels et de nouveaux modèles économiques (vraiment) durables (plus inclusifs et participatifs) pourrait rééquilibrer les tendances actuelles, en donnant au plus grand nombre d'entre nous les moyens de participer à des projets économiques de différentes envergures.

À cet égard, les pouvoirs publics de l'Union européenne devraient soutenir:

- la recherche et l'innovation responsables, un processus qui prend en considération les effets et l'impact potentiel sur l'environnement et la société;
- l'éducation, la formation et la fourniture d'informations pour aider tous les acteurs à mieux comprendre les nouveaux modèles économiques durables et le rôle de la finance durable;
- un fonds d'innovation ouvert aux partenariats public-privé afin de mettre sur pied des projets pilotes susceptibles de créer de la valeur partagée.

Enfin, plus concrètement, il faut s'employer à donner plus de pouvoir au citoyen:

- renforcer le financement participatif et d'autres pistes relevant de l'économie collaborative en explorant la possibilité de créer un «label de qualité» qui favorise la confiance des utilisateurs, afin de mieux développer les communautés virtuelles et de faciliter les interactions entre les clients coopératifs;
- mettre en place des solutions logicielles libres;
- soutenir le financement participatif sous forme de capital, la réglementation du crédit entre particuliers et le crédit hybride;
- créer une plateforme, ou un pôle, permettant de fournir à des consommateurs responsables des informations objectives sur la durabilité de leurs investissements et crédits.

M. Wolfgang Greif, membre CCMI

Les changements structurels induits par la numérisation élargissent l'intervention conceptuelle

Ces dernières années ont été marquées par des avancées majeures dans le développement des technologies numériques. Les capacités de calcul, de stockage et de transfert sont de plus en plus rapides et de moins en moins chères et évoluent à un rythme impressionnant. L'innovation a fait apparaître de nouvelles possibilités techniques, grâce auxquelles il est possible d'automatiser un nombre croissant d'activités et, de plus en plus, d'effectuer des tâches non routinières et interprétatives. Les possibilités ainsi créées sont transformées en nouveaux produits et services à un rythme jamais vu auparavant. Les pépinières d'entreprises du monde entier ont accès à davantage de ressources et à des technologies plus performantes qui leur permettent de trouver des solutions novatrices pour de nouveaux produits et services.

Conjuguée à une baisse importante du prix des technologies et des applications numériques, la numérisation des modèles et des processus économiques est stimulée dans tous les secteurs économiques et entraîne des changements notables dans le paysage des produits et des services. Certains modèles économiques actuels s'effondrent tandis que d'autres apparaissent. Les chaînes de valeur, les marchés et les secteurs sont en pleine mutation. Ainsi, la réduction drastique des coûts de recherche et de transaction permet le développement de tous nouveaux modèles d'entreprise expansionnistes (par exemple, les marchés et les plateformes en ligne de l'«économie du partage»), qui vont de pair avec d'importants gains de productivité.

Dans le cadre de la «transformation numérique», nous connaissons actuellement un grand nombre d'évolutions complexes, où les aspects technologiques, sociaux, juridiques et, en particulier, économiques sont étroitement liés à plusieurs niveaux. C'est précisément le cas en ce qui concerne les répercussions de la numérisation sur le travail et l'emploi, non seulement dans le secteur de la fabrication, mais aussi dans les domaines de l'économie qui, dans une large mesure, ont longtemps résisté à la rationalisation technologique. Ainsi, de nouveaux gisements d'emplois voient le jour dans de nombreux domaines, et les nouvelles formes d'organisation du travail offrent aux individus des emplois rémunérés qui sont, à certains égards, plus accessibles et qui leur offrent une plus grande autonomie. En revanche, les effets de la croissance numérique, aujourd'hui de plus en plus prononcés et complexes, doivent être gérés:

- Ainsi, la pénétration croissante du numérique dans le monde du travail implique, pour les travailleurs exerçant leurs activités dans un contexte d'innovation technologique rapide, de nouveaux défis et une course accélérée vers l'acquisition de «compétences numériques».
- En raison de la numérisation, les horaires et le lieu de travail peuvent être flexibles, ce qui est largement lié à l'essor de formes d'emploi plus souples et moins stables, qui échappent en partie au droit du travail traditionnel et aux régimes de sécurité sociale.

- La numérisation entraîne une polarisation progressive de l'autonomie au travail et des salaires; dans une large mesure, les lieux de travail numériques se situent à des niveaux très élevés ou très bas sur l'échelle des salaires et de l'autonomie.
- Comme les travailleurs sont plus accessibles en raison de la numérisation, il est probable que l'intensité du travail augmente et entraîne une hausse de la disponibilité, et, en conséquence, des risques accrus pour la santé et la sécurité.
- Dans les modes numérisés d'organisation du travail, les travailleurs produisent de grandes quantités de données à caractère personnel, qui contiennent des informations sur ce qu'ils font, à quel endroit, à quel moment et avec qui, ce qui risque d'ouvrir la voie à davantage d'intrusion dans la vie privée des individus.
- Malgré les effets sur l'emploi qui devraient survenir dans certains segments du marché du travail en raison du potentiel de rationalisation induit par la numérisation, la demande de main-d'œuvre, y compris de travailleurs moyennement ou hautement qualifiés, devrait dans l'ensemble diminuer.

En effet, il est impossible de prévoir de façon précise les conséquences des évolutions technologiques globales sur le marché et l'organisation du travail. Il est néanmoins clair que les répercussions de la numérisation pour l'emploi doivent être gérées en conséquence, avec la participation de toutes les parties concernées, en particulier les partenaires sociaux. Une attention et une orientation politiques sont nécessaires aux niveaux national et européen. Les éventuels progrès obtenus pour les travailleurs grâce à la numérisation ne peuvent être tenus pour acquis avec certitude. Pour que les possibilités générées par les changements numériques soient ouvertes au plus grand nombre possible, des mesures d'intervention ciblées sont nécessaires.

Effets sur l'emploi: «angle mort» dans la stratégie de l'Union sur le marché unique numérique

En déployant sa stratégie numérique pour l'Europe et son initiative pour un marché unique numérique, la Commission européenne s'appuie sur le programme en la matière qu'elle a élaboré en 2010, dans le cadre de la stratégie Europe 2020. La Commission Juncker a déclaré que la stratégie numérique était l'une des priorités absolues de l'Union, et pas moins de sept commissaires sont chargés de sa mise en œuvre. En mai 2015, la Commission a présenté un programme complet dans sa communication intitulée «Stratégie pour un marché unique numérique en Europe». Comme son titre l'indique, ce programme se limite toutefois à une vision étroite des questions relatives à la création d'un espace économique européen uniforme et à la suppression des restrictions et des coûts des transactions numériques.

Le train de mesures sur le marché unique numérique a seulement une influence sur la périphérie de la sphère du travail et de l'emploi. De manière générale, il est uniquement fait référence à la nécessité de continuer à mettre à jour des systèmes éducatifs numériques qui soient appropriés. Les autres répercussions du numérique en matière de politique de l'emploi sont ignorées. Ainsi, les questions relatives à la qualité du travail marqué au sceau de la numérisation ne sont pratiquement pas abordées. De même, dans les documents

stratégiques européens, il n'est reconnu qu'une importance secondaire à l'évaluation des effets de la «révolution numérique» sur le développement du marché du travail global et sur des secteurs spécifiques particulièrement touchés, à savoir par exemple les répercussions de la numérisation sur l'organisation du travail, sur le droit du travail et sur la sécurité sociale.

La Commission considère que les membres du grand public sont touchés, au mieux, en tant que consommateurs, mais pas sur le plan de leur travail. Il convient donc de souligner que la stratégie numérique pour l'Europe n'a pas de politique ciblée pour façonner un «travail numérique de bonne qualité». Il convient donc de se réjouir que d'autres institutions européennes ne partagent pas cette vision étroite qui a jusqu'ici dominé le débat européen sur les changements liés au numérique:

- Plusieurs des groupes politiques représentés au **Parlement européen** demandent depuis un certain temps que les changements numériques au travail soient également gérés au niveau européen. Diverses commissions parlementaires élaborent actuellement des rapports et des avis dans lesquels elles invitent instamment la Commission européenne à reconnaître et à aborder les répercussions de la numérisation dans la politique de l'emploi. Une étude commandée par le Parlement et publiée en janvier 2015 sur l'inégalité grandissante des salaires en Europe a montré que la pénétration croissante des technologies numériques dans tous les segments du marché de l'emploi évince notamment les postes à salaire moyen et nécessitant des qualifications moyennes, ce qui justifie d'accorder la plus grande attention politique aux actions menées en faveur du marché du travail.
- Le **Comité économique et social européen (CESE)** a également élaboré plusieurs avis, dont certains à la demande des présidences du Conseil, sur les changements induits par le numérique dans le monde du travail et sur leurs principales répercussions sur le marché du travail, l'emploi et la sécurité sociale – enjeux jusqu'ici négligés dans la stratégie numérique. Ces avis ont souligné les principaux défis à relever pour régler cette question dans les États membres et au niveau européen, et ont présenté des recommandations stratégiques en vue d'y remédier.
- Ces initiatives peuvent véritablement être considérées comme une réponse aux actions des **organisations syndicales européennes**, qui mettent depuis longtemps l'accent sur la nécessité complexe et impérieuse de gérer ces questions afin de mettre sur pied une stratégie en matière de travail numérique qui tienne grand compte des effets distributifs du changement sur le plan social. Concrètement, les syndicats exigent que la numérisation ne soit en aucun cas traitée comme une question d'ordre technologique ou commercial uniquement. En revanche, ils appellent à une action politique permettant de gérer une transition adéquate des emplois traditionnels vers les emplois numériques dans l'industrie et dans l'économie des services.

Recommandations concrètes du CESE pour une gestion politique du changement numérique

L'élaboration de politiques prospectives aux échelons européen et national doit veiller à libérer le potentiel de la numérisation, tout en évitant ses pièges. Ce faisant, toute politique numérique devrait viser à «saisir les opportunités et éviter les risques».



- Les investissements publics et privés dans la formation professionnelle doivent être encouragés, afin de permettre aux travailleurs de l'Union de se munir des compétences dont ils ont besoin à l'ère numérique. Il faut par ailleurs s'employer à vérifier si des mesures européennes sont nécessaires afin que les expériences positives des États membres en matière de congés de formation soient davantage reproduites dans l'ensemble de l'Union.
- Les environnements de travail numériques augmentent le risque que les travailleurs soient contraints, ou se sentent contraints, d'être disponibles en permanence. Un tel «travail sans limites» est une cause de stress et de burn-out. C'est pourquoi, à une époque où les communications mobiles numériques sont omniprésentes aux niveaux national et européen, nous devons étudier les mesures à prendre pour limiter la disponibilité et/ou l'accessibilité à tout-va que permet le monde actuel.
- Dans le cadre de la planification de politiques prospectives, de meilleures statistiques et investigations sont nécessaires en vue de formuler des prévisions plus précises concernant, entre autres, l'évolution du marché du travail, la polarisation du travail et des revenus, ainsi que la propagation et l'augmentation des formes d'emploi atypiques et des pratiques relevant de l'«économie des plateformes».
- Afin de lutter contre la croissance des inégalités de revenus qui découle de la numérisation, il convient de promouvoir la négociation collective à tous les niveaux, et notamment dans les secteurs et les entreprises concernés par la numérisation.
- Des dispositions solides sur la protection des données à caractère personnel des travailleurs et des consommateurs sont nécessaires: la législation européenne en matière de protection des données ne doit pas empêcher les États membres d'aller plus loin dans leurs réglementations.

- L'Union et les États membres devraient, en concertation avec les partenaires sociaux, envisager des stratégies permettant d'adapter le champ d'application des normes sociales et des normes de travail afin qu'elles reflètent les conditions d'un monde du travail numérisé.
- Des mesures politiques et des lois devraient être mises en place pour garantir des niveaux appropriés de protection sociale obligatoire à l'ensemble de la main-d'œuvre, y compris à celles et ceux qui occupent ces nouvelles formes d'emploi.
- Afin de renforcer l'emploi, malgré la baisse anticipée de la demande de main-d'œuvre, des solutions stratégiques doivent être élaborées conformément aux besoins des différents États membres; c'est également le cas dans les domaines de l'investissement public et de l'innovation en faveur de l'emploi, ainsi que dans la répartition et la réduction du travail.
- Les régimes d'imposition doivent être réformés afin de garantir des niveaux équivalents d'imposition pour les revenus générés dans les secteurs organisés sur la base de conventions collectives et dans l'économie du partage.
- Une partie du «dividende de numérisation» doit être utilisée pour garantir la viabilité future des régimes de sécurité sociale et alléger la charge pesant sur le travail.

M. Dirk Jarré, délégué CCMI

Permettez-moi de vous présenter, pour nourrir les réflexions et le débat, **les cinq postulats et les cinq propositions d'actions** ci-après. Ces observations sont le fruit de discussions menées au sein du groupe III et reflètent certaines préoccupations concernant l'avenir de l'Union européenne et de la commission consultative des mutations industrielles.

Premier postulat: Les règles et les visions en matière d'éthique qui définissent une société juste sont le fondement même de ce qui constitue et guide la vie et le comportement social des êtres humains. Cela signifie que les principes moraux fondamentaux et l'espoir d'un avenir meilleur doivent être considérés comme plus importants que les réalisations scientifiques, technologiques et économiques. L'Europe ne pourra s'imposer face à la concurrence mondiale que si les individus – sur son territoire comme au dehors – croient fermement en ses valeurs et ses objectifs.

Deuxième postulat: L'orientation, les principes fondamentaux et les promesses de l'intégration européenne sont consacrés dans les traités de l'Union européenne et en constituent la pierre angulaire. Ces aspects incluent notamment la dignité humaine, la liberté, l'égalité, la solidarité et la démocratie, mais aussi le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, l'intégration sociale et le respect. Ces promesses sont énoncées plus spécifiquement dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui fait partie intégrante des traités.

Troisième postulat: L'Union européenne a pour principe indiscutable que ce qui n'est pas prévu par les traités ne peut être réalisé par l'Union, et qu'en revanche, ce qui figure dans les traités doit être mis en œuvre. Ces orientations, ces valeurs et ces ambitions de l'Union ne doivent pas rester à l'état de mirage, mais elles doivent devenir une réalité tangible et clairement visible pour tout un chacun, en Europe comme ailleurs.

Quatrième postulat: Les citoyens européens et toutes les autres personnes séjournant dans l'Union doivent pouvoir compter pleinement sur elle et construire leurs vies en ayant pleinement confiance dans la pleine réalisation de ses préceptes et de ses promesses. Les individus qui composent notre société doivent avoir une véritable chance de s'engager et de s'investir dans le projet européen, de sorte qu'ils puissent revendiquer fièrement leur identité européenne.



Cinquième postulat: Par le comportement et les actes de tous ses membres et délégués, la CCMI assume la responsabilité pleine et entière de refléter en toute circonstance les valeurs et les principes de l'Union dans l'ensemble de ses activités, quels qu'en soient les enjeux économiques, technologiques ou sociaux.

Quelles sont les conséquences de ces postulats pour nous, en tant qu'acteurs de la CCMI? Je présenterai brièvement **cinq pistes d'actions concrètes** pour la suite de notre mandat dans les années qui viennent:

Premièrement: Chaque avis de la CCMI devrait inclure un chapitre, succinct mais placé en évidence, indiquant en quoi l'objet de nos délibérations se conforme aux valeurs et aux objectifs consacrés par les traités, en particulier la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Deuxièmement: Chaque avis de la CCMI devrait inclure des affirmations claires qui prouvent notre engagement résolu en faveur de la justice sociale et économique dans toutes nos demandes et propositions.

Troisièmement: Chaque avis de la CCMI devrait explicitement contribuer au bien commun de la société européenne et promouvoir le bien-être des individus au sens large.

Quatrièmement: Chaque avis de la CCMI devrait clairement viser à promouvoir la durabilité de l'économie, dans le respect des besoins et des droits des générations futures.

Cinquièmement: Tous les membres de la CCMI devraient communiquer chacun de ses avis dans leur État d'origine et auprès de leur entourage, afin d'alimenter les débats sur le présent et l'avenir de l'Europe et de recueillir le point de vue des citoyens, leurs espoirs et leurs craintes, en favorisant l'émergence d'un dialogue civil.

Enfin, la CCMI devrait, par sa réflexion originale et la qualité de ses avis, insister sur sa revendication d'une représentation au sein de tous les organes décisionnels et dans tous les processus de prise de décision dans l'Union ayant trait aux mutations intimement liées de l'industrie et de la société en Europe.

M^{me} Aileen Körfer, UNI Europa

La législation en vigueur ainsi que les systèmes de sécurité sociale doivent être modernisés de manière à ce que les travailleurs des plateformes soient également pris en considération. Il convient de recueillir et de fournir davantage d'informations sur ces travailleurs afin de pouvoir garantir que leurs droits sont défendus, notamment le droit d'organisation et de négociation collective. L'Union européenne doit s'adapter à la transformation des emplois en créant un puissant mécanisme d'anticipation des compétences, ainsi qu'un cadre pour la reconnaissance des compétences et des qualifications acquises grâce aux programmes d'apprentissage tout au long de la vie. Les compétences doivent être rendues transférables afin de permettre un équilibre entre la flexibilité du marché du travail et la sécurité économique et sociale pour les travailleurs.



M. Calvet Chambon, député au Parlement européen

- 1) Le travail a été continuellement déconstruit et reconstruit à travers les siècles. La mondialisation des échanges et le développement des technologies numériques ont achevé de bouleverser le temps, l'espace et les modalités du travail qui, du salarié à l'auto-entrepreneur, a désormais mille visages.
- 2) Quels que soient notre expertise ou notre secteur d'activité, nos métiers sont en pleine mutation et nous devons continuellement apprendre ainsi qu'oublier nos a priori pour nous adapter à de nouvelles tendances.
- 3) Malgré le taux élevé de chômage des jeunes, 2 millions de postes ne sont pas pourvus en Europe. On observe, dans de nombreux pays, une inadéquation des compétences des demandeurs d'emploi par rapport aux besoins du marché du travail.
- 4) Aujourd'hui, la plupart des emplois nécessitent des compétences numériques: 40 % des entreprises, principalement des PME, ont besoin de spécialistes des TIC et ont des difficultés à en recruter. Plus de la moitié de ces spécialistes ne travaillent pas dans ce secteur. Les partenaires sociaux, les entreprises, les établissements d'enseignement et la société civile doivent prendre l'initiative et conjuguer leurs efforts.
- 5) Le passage au numérique prévoit une augmentation de la productivité de l'économie, ce qui augmentera les salaires, réduira les prix et sera favorable à la création de nouveaux produits et services avec moins de ressources.
- 6) Le numérique prendra la place de certains emplois (l'OCDE prévoit que 9 % des emplois seront automatisés), notamment au milieu de l'échelle des revenus, ce qui amènera à une polarisation du marché du travail. Aussi ces défis liés à la transition doivent-ils être anticipés dans les futurs modes de gestion de l'organisation du travail.
- 7) Mais le numérique va aussi créer des emplois bien payés pour les spécialistes du numérique et des technologies. Les nouveaux emplois vont créer des situations nouvelles dont il faudra tenir compte dans notre système d'État-providence.
- 8) Le numérique va transformer l'emploi et les qualifications, ce qui nécessite de renforcer la politique de l'éducation et de la formation continue, notamment en tenant compte des personnes les plus touchées par les changements dans le marché du travail.
- 9) L'État-providence a besoin de s'adapter au numérique et de soutenir les opportunités, mais aussi de gérer les crises, notamment à travers la politique de cohésion, en essayant de résoudre les problèmes des inégalités et de la qualité de vie.

M. Claude Rolin, député au Parlement européen

L'anniversaire de la Commission consultative des mutations industrielles est l'occasion de se pencher sur le passé et les origines de l'Union, depuis la CECA, mais aussi et surtout un bon moment pour se tourner vers l'avenir.

Ce futur, c'est l'industrie 4.0. Enjeu pour nos sociétés, défi pour nos entreprises, cette évolution suppose la mise en place de nouveaux concepts industriels et de management. Parmi les conditions sine qua non de sa réussite figure la prise en compte de la dimension sociale.

En effet, l'industrie 4.0 induit une mutation du travail et de son organisation. Il conviendra dès lors d'investir davantage dans la formation permanente, ainsi que dans la formation en alternance, véritable opportunité gagnant-gagnant.

Cette stratégie de renforcement des compétences et des qualifications concernera un maximum de salariés, mais il ne faudra laisser personne au bord de la route. Cela suppose de porter une attention particulière à celles et ceux qui n'auront pas été en mesure de suivre le mouvement, en leur permettant aussi de rejoindre le marché de l'emploi.

L'un des risques de l'avenir est l'individualisation croissante des travailleurs. Pour lutter contre ce phénomène, l'industrie et l'économie devront permettre aux collectifs de travail de mieux fonctionner, en renforçant la concertation sociale, non seulement au sein des entreprises, mais aussi dans les différents secteurs professionnels.

Cette nouvelle économie doit être considérée comme une opportunité; l'occasion de redéfinir le rôle de l'industrie et la place de l'entreprise dans la société. L'industrie devra être à la hauteur de ce défi et donc à la hauteur de ses responsabilités. Il s'agit là d'un enjeu sociétal.

Demain, la concertation sociale devra être un moteur au cœur de ce nouveau projet de société, un guide permettant de donner du sens à l'économie.

Je souhaite bonne continuation à la CCMI! Soyez assurés qu'au sein du Parlement européen, nous ne manquerons pas de suivre vos travaux et prendrons les mesures législatives nécessaires aux avancées. Un grand travail nous attend pour, ensemble, bâtir l'avenir!







Comité économique et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications"
EESC-2018-49-FR

www.eesc.europa.eu

© Union européenne, 2018

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction de chacune des photographies est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs de leurs droits d'auteur:
couverture: © Shutterstock/metamorworks



Print
QE-01-18-529-FR-C
ISBN 978-92-830-4116-0
doi:10.2864/010324

Online
QE-01-18-529-FR-N
ISBN 978-92-830-4119-1
doi:10.2864/45964

FR